

Le 09 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 9 décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de CORBELIN (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Catherine GRANGE, Maire.

- Nombre de conseillers en exercice : 19
- Date de la convocation : 1^{er} décembre 2021

PRESENTS :

	PRESENT	ABSENT
Catherine GRANGE, Maire	X	
Frédéric GEHIN, 1 ^{er} adjoint	X	
Marie-Hélène LAJON, 2 ^{ème} adjointe	X	
Lionel RITTNER, 3 ^{ème} adjoint	X	
Marie-Claude GARIN, 4 ^{ème} adjointe	X	
Hervé DELBEGUE, 5 ^{ème} adjoint	X	
Alain CHADI	X	
Christine GUIMOYAS	X	
Jocelyne SCAPPATURA	X	
Grégory MEYER	X	
Fabienne SALAMAND	X	
Yoann ZINOPOULOS	X	
Sophie GUILLAUD-PIVOT	X Arrivée à 19h41	
Anthony BOUVIER	X	
Aline BOSSY		X
René VIAL	X	
François MANON	X	
Ioan FILIMON	X	
William MAIRE	X	

Mme Aline BOSSY donne **pouvoir** à Anthony BOUVIER

Secrétaire de séance :

Les Conseillers présents, soit 17 à l'ouverture de la séance, représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination du secrétaire élu parmi les conseillers, à savoir Yoann ZINOPOULOS.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 30 septembre 2021
- Retour sur les décisions prises par délégation :
 - Décision 2021-14 : Modification de la régie cantine/centre de loisirs
 - Décision 2021-15 : Demande de subvention au Département de l'Isère
 - Décision 2021-16 : Autorisation d'ester en justice
- Modification des statuts de la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné
- Personnel : modification du forfait de rémunération pour les vacataires sur le temps cantine
- Personnel : attribution de bons cadeaux aux agents communaux
- Détermination du loyer du studio au R+2 du bâtiment central de l'école
- Attribution MAPA : nettoyage et entretien des locaux communaux
- Attribution MAPA : révision du Plan local d'urbanisme communal
- Versement de la subvention pour le Centre social Jean BEDET
- Versement de la subvention à l'Harmonie des Tisserands
- Questions diverses

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Madame le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la séance du Conseil municipal qui s'est tenue le 30 septembre 2021, et a été adressé le 11 octobre 2021.

Le compte-rendu est validé.

Décisions prises par délégation :

- **Décision 2021-14 :** Modification de la régie cantine/centre de loisirs

Dans le cadre du transfert de la gestion du Centre de loisirs le Moulin à la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné, il était nécessaire de modifier l'acte constitutif de la régie, afin de supprimer les encaissements liés aux activités extrascolaires.

- **Décision 2021-15 :** Demande de subvention au Département de l'Isère

Dans le cadre du plan école, les travaux de rénovation de l'école, et d'agrandissement du restaurant scolaire peuvent bénéficier d'une subvention de 60%, dans la limite de 300 000€ HT de travaux.

- **Décision 2021-16 :** Autorisation d'ester en justice – Affaire KUCUR

Les époux KUCUR sont propriétaires d'une parcelle sur Corbelin sur laquelle est bâtie une maison dont les travaux sont à l'arrêt depuis de nombreuses années. Afin de faire face au risque pour la sécurité, une assignation en démolition judiciaire va être présentée.

René VIAL s'interroge sur la notion de péril imminent, notamment au regard des délais d'instruction devant les tribunaux. Madame le Maire lui précise que le dossier est entre les mains de l'avocat de la Commune.

Délibération n° 2021-10-1 :
Modification des statuts de la Communauté de communes
des Balcons du Dauphiné

Madame le Maire indique aux membres du Conseil municipal que dans le cadre de l'installation de la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné dans ses nouveaux locaux à Arandon-Passins, les statuts doivent être modifiés pour intégrer la nouvelle adresse du siège communautaire.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré et voté :

- POUR : 18
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

- APPROUVE la modification statutaire notifiant le transfert du siège de la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné au 100 allée des Charmilles – 38510 ARANDON-PASSINS.

Délibération n° 2021-10-2 :
Personnel : modification du forfait de rémunération
pour les vacataires sur le temps cantine

Madame le Maire rappelle la délibération n°2020-1-1 du 21 janvier 2020, qui autorise le recrutement et fixe le forfait de rémunération pour les vacataires sur le temps cantine. Ce forfait se portait à 13,50€ par intervention.

Elle indique que le temps de surveillance se porte désormais à 2h00 contre 1h30 auparavant, et rappelle également les différentes augmentations du SMIC depuis cette date (+3,25%).

Elle propose donc de modifier la délibération évoquée.

Madame le Maire précise que le forfait se porterait donc à 23.06€.

Arrivée de Sophie GUILLAUD-PIVOT à 19h41.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré et voté :

- POUR : 19
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Il est proposé au Conseil municipal de :

- FIXE la rémunération des vacataires recrutés pour la surveillance des temps de cantine sur la base d'un forfait correspondant au temps de surveillance de la cantine et au SMIC horaire en vigueur majoré de 10%,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents et actes relatifs à ce dossier,

Délibération n° 2021-10-3 :

Personnel : attribution de bons cadeaux aux agents communaux

Madame le Maire rappelle la délibération n°2014-9-7 du 6 novembre 2014, qui actait l'attribution de bons cadeaux au personnel communal, à hauteur de 100€ par agent.

Elle propose de maintenir ce versement, en précisant que l'intégralité des bons cadeaux serait acquise auprès de l'Association des Commerçants et Artisans de la Boucle du Rhône en Dauphiné (ACABRED).

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré et voté :

- POUR : 19
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

- ATTRIBUE des bons cadeaux d'une valeur de 100€ pour chaque agent communal en activité en décembre de l'année en cours (stagiaire, titulaire, contractuel de droit public ou contractuel de droit privé)
- DIT que ces bons seront acquis auprès de l'ACABRED
- PRECISE que les crédits sont prévus au budget

Délibération n° 2021-10-4 :

Détermination du loyer du studio au R+2 du bâtiment central de l'école

Madame le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'une orthophoniste, installée depuis la rentrée à Corbelin, est à la recherche d'un local provisoire pour exercer son activité, dans l'attente des travaux qu'elle doit effectuer pour son cabinet.

Il lui a été proposé d'occuper, dans le cadre d'un bail précaire, et pour une durée déterminée, le studio situé au R+2 du bâtiment central de l'école.

Madame le Maire précise que le bail devrait démarrer le 3 janvier 2022.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré et voté :

- POUR : 19
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

- DETERMINE un loyer toutes charges comprises de 200€ mensuels dans le cadre du bail précaire autorisant l'orthophoniste à occuper le studio situé au R+2 du bâtiment central de l'école.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents et actes relatifs à ce dossier,

Délibération n° 2021-10-5 :

Attribution MAPA : nettoyage et entretien des locaux communaux

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'un marché à procédure adaptée a été lancé en vue de confier à un prestataire, pour une durée d'une année renouvelable 2 fois, le nettoyage et l'entretien :

- De l'ensemble du groupe scolaire (lot 1)
- De la salle des fêtes et de la salle polyvalente (lot 2).

La Commission achat public, réunie le 16 novembre dernier, a validé l'attribution des offres suivantes :

- Lot 1 : entreprise STEM – montant HT annuel de 17 481,33€, hors forfaits ou prestations complémentaires
- Lot 2 : entreprise ADELI – montant HT annuel de 13 792€, hors forfaits ou prestations complémentaires

Frédéric GEHIN précise qu'un cahier des charges précis a été établi, que la publicité a été adressée à un journal d'annonces légales. Cinq offres ont été reçues, et une offre n'a pas été analysée, faute de candidatures et d'offre correspondant aux demandes.

Il précise que le nettoyage actuel de l'école, avec un niveau de prestations inférieur, et sans les fournitures se porte à 21 800€ annuels. Il indique que l'entretien de la seule salle polyvalente revient actuellement à 13 600€ annuels.

René VIAL souhaite connaître quelles entreprises ont répondu. Frédéric GEHIN lui indique que des offres recevables ont été reçues par STEM, HEPS, Agility et ADELI.

Christine GUIMOYAS souhaite savoir à qui est confié le nettoyage de la médiathèque. Il lui est précisé que c'est notre agent communal qui s'en charge.

A sa demande, il est précisé à René VIAL que le nettoyage des vitres de la Mairie est assuré par un prestataire, à la demande, et sur devis.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré et voté :

- POUR : 19
 - CONTRE : 0
 - ABSTENTION : 0
-
- AUTORISE la signature du marché tel qu'attribué par la Commission,
 - AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents et actes relatifs à ce dossier,

Délibération n° 2021-10-6 :

Attribution MAPA : révision du plan local d'urbanisme communal

Frédéric GEHIN, 1^{er} adjoint, rappelle aux membres du Conseil municipal qu'un marché à procédure adaptée a été lancé, avec l'appui du CAUE de l'Isère en vue de confier à un cabinet la révision du plan local d'urbanisme de Corbelin, dont le contenu n'est plus en adéquation avec le SCOT notamment.

La Commission achat public, réunie le 30 novembre dernier, a validé l'attribution du marché au groupement conduit par la SARL Espaces et Mutation, pour un montant de 70 390,48€ HT, hors options et prestations complémentaires.

Frédéric GEHIN précise qu'il s'agissait d'un marché à deux tours, avec une phase candidature où 9 cabinets ont fait acte, puis une phase offre ouverte à trois candidats. Il indique qu'un tour de négociation a également été mené.

Il indique également que l'accompagnement est prévu pour une durée comprise entre 24 et 30 mois environ.

Il précise que les deux cabinets finalistes étaient VERDI ingénierie Rhône Alpes, et le Cabinet Gergondet.

Grégory MEYER interroge sur le déroulé, et notamment les différentes étapes.

Lionel RITTNER, 3^{ème} adjoint, l'objet de l'audition a été la méthode retenue, le nombre de jours d'intervention, ainsi que la capacité du cabinet à communiquer, à faire participer la population et à accompagner la commune dans la démarche.

Madame le Maire précise que les trois cabinets avaient déjà fait un travail d'analyse assez fine du territoire.

Frédéric GEHIN rappelle les trois grandes étapes de la révision du PLU : l'élaboration du diagnostic, la rédaction et l'approbation du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) puis l'élaboration et l'approbation du règlement.

Il indique qu'en parallèle du cabinet qui accompagnera la Commune sur la révision du PLU, une consultation est également en cours sur la réalisation de la carte des aléas de la Commune, qui vise à répertorier les différentes zones soumises à des risques naturels (inondations, glissements de terrains, etc.).

René VIAL considère que le délai de 24 mois est ambitieux, et qu'il faudra davantage 4 à 5 ans pour aboutir à la révision du PLU.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré et voté :

- POUR : 19
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

- AUTORISE la signature du marché tel qu'attribué par la Commission,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents et actes relatifs à ce dossier,

Délibération n° 2021-10-7 :
Versement de la subvention pour le Centre social Jean BEDET

Madame le Maire rappelle qu'une convention a été signée en 2013 avec le Centre social Jean BEDET, relative à l'action jeunes.

Cette subvention est calculée selon les modalités suivantes :

- 33 911€ prévus par la convention de 2013 desquels sont déduits la participation de la CAF
- Participation CAF à hauteur de 0,88€ par heure contractualisée
- 8740h contractualisées sur Corbelin, soit une participation CAF de 7 691,20€

Soit une subvention à verser de **26 219,80€**.

René VIAL indique s'être abstenu lors du vote de la précédente subvention. Il regrette de ne pas avoir en face de cette demande de subvention les justificatifs nécessaires et trouve le montant trop élevé.

Sophie GUILLAUD-PIVOT précise que les documents ont été demandés, et devraient nous parvenir prochainement.

René VIAL souhaite que ces documents soient communiqués à réception. Frédéric GEHIN assure que ce sera bien le cas.

Grégory MEYER demande davantage d'informations sur l'état du Centre social, notamment au regard des diverses évolutions ayant eu lieu ces derniers mois. Sophie GUILLAUD-PIVOT propose de faire un retour lors d'un prochain Conseil municipal.

René VIAL trouve regrettable qu'aucun élément ne puisse être communiqué.

Madame le Maire rappelle toutefois que les chantiers jeunes de cet été se sont bien passés, notamment. Elle partage la demande d'avoir des précisions sur le fonctionnement.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré et voté :

- POUR : 15
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 4 (René VIAL, François MANON, Ioan FILIMON, William MAIRE)

- APPROUVE le versement au Centre social Jean BEDET de la subvention 2021 pour un montant de 26 219,80€
- PRECISE que les crédits sont prévus à l'article 6574.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents et actes relatifs à ce dossier,

Délibération n° 2021-10-8 :
Versement de la subvention à l'Harmonie des Tisserands

Madame le Maire rappelle que l'Harmonie des Tisserands intervient à l'occasion des cérémonies officielles de la Commune, et est notamment intervenue le 11 novembre dernier.

Il est proposé, au même titre que les autres années, de verser à l'association une subvention d'un montant de 200€.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré et voté :

- POUR : 19
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

- APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant de 200€ à l'Association Harmonie des Tisserands.
- PRECISE que les crédits sont prévus à l'article 6574.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents et actes relatifs à ce dossier,

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Point d'information sur la démarche Espaces Naturels Sensibles (ENS)**

Frédéric GEHIN revient sur la réunion publique du 01/12, qui a permis, avec la présence du Conseil départemental, de présenter la démarche, et l'objectif de l'élaboration d'un plan de gestion.

René VIAL rappelle la difficulté de capter l'ensemble des propriétaires des tènements concernés. Frédéric GEHIN indique que les invitations ont été basées sur la première étude faite par la SAFER.

- **Point d'informations – Balcons du Dauphiné**

- Retour d'informations sur le conseil communautaire et les comités de travail
- Point d'information sur le projet de territoire
- Conseil de Développement (C2D) des Balcons du Dauphiné

Frédéric GEHIN précise que l'objectif de la réalisation du projet de territoire est fixé à juillet 2022. Le Président de la Communauté de communes a proposé de venir le présenter en Conseil municipal, dans chaque commune.

Il rappelle que le C2D est à la recherche de membres. La condition pour y participer est de ne pas être élu. Il indique que cette instance est sollicitée sur des grands projets, tels que le Plan Climat.

Madame le Maire rappelle l'intérêt de la démarche engagée par la Communauté de communes, avec notamment de nombreux retours d'expériences de structures extérieures et la sollicitation des avis des communes.

Marie-Claude GARIN fait un retour sur les comités de travail dont elle fait partie :

- *CSI : attribution des logements sociaux, où Mme GARIN siège, accompagnée par Alicia MAIRE, agent de la commune, qui suit les dossiers.*
- *Avenir médical : une première réunion pour dresser un état des lieux du territoire. La Maison de Santé Pluridisciplinaire de Morestel a reçu récemment l'aval de l'ARS.*
- *Culture : les propositions du Comité ont été validées, et notamment la création d'un agenda à l'échelle des Balcons du Dauphiné.*

Marie-Claude GARIN rappelle que la réunion de secteur de la FNACA a eu lieu le 2 décembre dernier. Enfin, elle rappelle que le Centre de vaccination de Montalieu a rouvert depuis ce lundi, 7 jours/7, à la Maison médicale.

Marie-Hélène LAJON indique que le repas des seniors de cette année s'est bien passé, et que les premiers retours sont très positifs. La distribution des colis de Noël va démarrer à partir du 10 décembre, selon les disponibilités des conseillers municipaux et des bénévoles qui s'en chargent. Chaque colis est accompagné d'une carte personnalisée réalisée par les enfants du Moulin.

François MANON demande si un protocole sanitaire particulier est prévu pour la remise des cadeaux. Marie-Hélène LAJON rappelle la nécessité de porter le masque et de respecter les gestes barrières.

Elle précise que chaque Conseiller municipal a reçu un sac avec quelques présents issus des cadeaux aux nouveaux arrivants, ainsi que le Calendrier 2022. Ce dernier est en vente à la Poste et à la Médiathèque. Il a été fait avec la participation d'Alicia MAIRE, de William MAIRE, et de deux membres de la Commission patrimoine.

Elle rappelle que la traditionnelle photo des vœux aura lieu à la fin de la séance.

- **Point d'information sur le conseil municipal des enfants (CME)**

Jocelyne SCAPPATURA indique que le Conseil municipal des Enfants est bien lancé. En accord avec l'équipe pédagogique des deux écoles, il a été déterminé que les élèves pouvant être candidats sont les élèves de

Corbelin – séance du 9 décembre 2021

CM1 et CM2 scolarisés à Corbelin (y compris non-résidents). 19 candidats se sont déclarés. Les élections auront lieu le 16 décembre après-midi et le 17 décembre journée. Le dépouillement sera assuré par les élèves de CM1-CM2. Les réunions auront lieu le 1^{er} vendredi de chaque mois, sur le temps de midi, dans la Salle du Conseil.

Elle fait appel aux volontaires pour la tenue des bureaux de vote, sur les temps d'école, à raison de deux personnes par créneau.

Les enfants élus viendront se présenter lors du Conseil municipal du 20 janvier.

René VIAL demande combien d'enfants hors-Corbelin sont candidats. Jocelyne SCAPPATURA n'a pas l'information mais précise que 17 candidats sont issus de l'école publique.

Alain CHADI précise que la prochaine réunion de la Commission Avenir médical se réunira le 16/12.

Il indique que le dernier Conseil syndical du SCOT s'est tenu le 20 octobre dernier. Il précise qu'une formation sur l'urbanisme a été proposée, démarrant le 19 novembre, à laquelle il participe avec François MANON.

Il propose de renouveler l'opération des colis pour les personnes démunies. Marie-Hélène LAJON indique que seule une famille a été identifiée cette année, après interpellation des écoles et de l'ADMR. Sophie GUILLAUD-PIVOT indique que la Croix-Rouge a une opération semblable en cours.

Marie-Hélène LAJON rappelle la présentation du roman "Le Silence était révélateur" par son auteure, une jeune Corbelinoise de 17 ans, Maëlle LAPIERRE, le 10 décembre à 19h00 à la Médiathèque.

Lionel RITTNER fait un point sur les travaux des appartements Place Falatieu, avec la création des escaliers extérieurs, le raccordement ENEDIS en cours.

Concernant la salle polyvalente, il indique que des problématiques récurrentes de chauffage ont été remontées. Des travaux sont en cours sur cette thématique, la salle ayant 20 ans. Sur 2022, plusieurs chantiers de rénovation devront être menés, avec notamment la problématique du sol, qui se soulève en raison de remontées capillaires. Des études sont en cours pour le changement du panneau d'affichage des scores également.

Concernant le stade de foot, des problématiques apparaissent à cause de la surutilisation du stade, qui n'est pas conçu pour supporter plus de 6-8 heures d'entraînements par semaine, alors que 18 entraînements hebdomadaires y sont programmés. Une rénovation en herbe comme cela avait été fait lors des précédents travaux ne peut régler ces problématiques. Une étude est en cours pour un terrain synthétique, qui représente un budget d'environ 500 000€. Des recherches de subventions sont également en cours, au niveau des associations sportives, avec qui l'équipe municipale travaille. A ce rythme, le stade sera « injouable » dans moins de deux ans.

Le véhicule électrique des services techniques a été livré plus tôt que prévu. De même, le couvreur est intervenu, avant les gros travaux du 2^{ème} trimestre, pour colmater les quelques fuites avant l'hiver, dans les locaux du Chaudron.

Hervé DELBEGUE fait un retour sur les Commissions de sécurité, à l'initiative du SDIS, qui ont eu lieu à l'école privée et à l'école publique. Deux avis positifs ont été donnés.

Dans le cadre des exercices PPMS, la Commune a fait l'acquisition de 8 dispositifs d'alerte portables, qui fonctionnent tant dans l'école qu'en déplacement. Le coût est de 3800€ pour l'ensemble, avec un contrat de maintenance de trois ans. Ces dispositifs seront déployés dès janvier 2022.

La Commission de surveillance annuelle des établissements Mallein a eu lieu cette semaine.

Un bureau d'études va être rencontré concernant les travaux de sécurisation du Bugnon, et pour l'avenue de la Soie (pour laquelle une réfection de la chaussée est prévue par le Département).

Corbelin – séance du 9 décembre 2021

La rue des Chalands va être prochainement fermée à la circulation automobile, dans sa partie devant l'école, depuis le bas. Un dispositif amovible semi-automatisé est à l'étude pour bloquer la partie haute, le but étant de rendre ce tronçon de rue piétonnier.

Fabienne SALAMAND fait remonter la satisfaction des enseignants sur l'installation des vidéoprojecteurs interactifs.

Elle indique également que la réunion annuelle des associations a eu lieu la semaine dernière.

Yoann ZINOPOULOS rappelle que la classe de petite section n'est pas encore équipée par les VidéoProjecteurs Interactifs (VPI). L'objectif était d'installer la dernière classe en janvier, mais la pénurie des équipements fait que l'installation ne pourra avoir lieu avant mars, au plus tôt, tout en garantissant l'installation des mêmes modèles.

Grégory MEYER regrette l'absence de réunion sur la mobilité et l'accueil du public au niveau de la Communauté de communes.

Concernant les dernières réunions du Syndicat des eaux, il a été évoqué l'état de la dette, qui est assez élevée mais correspond aux mises à niveau nécessaires pour répondre à la réglementation européenne. Cette dernière se traduit par une augmentation des prix assez sensible, qui va se poursuivre.

François MANON indique que le Syndicat des Marais a adressé un courrier à tous les propriétaires concernés, indiquant l'arrêt des interventions sur leurs parcelles, en raison de la prise de compétence par la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné, qui continuera cependant d'apporter un appui technique.

René VIAL indique que la compréhension des sens interdits sur la Route des Marais est complexe. Hervé DELBEGUE rappelle que ce choix a été fait en commun avec la Mairie des Avenières Veyrins-Thuellin et le Parc Walibi. La Commune a sollicité une rencontre entre les différentes parties et le Conseil départemental afin de tirer un bilan de ce premier été de fonctionnement. Madame le Maire indique que c'est un point qui sera retravaillé.

Madame le Maire précise que le prochain Conseil municipal aura lieu le 20 janvier. Frédéric GEHIN indique que cette réunion sera l'objet du débat d'orientations budgétaires.

Concernant la cérémonie des vœux, prévue le 9 janvier à 11h00, elle dépendra de la situation sanitaire.

René VIAL demande la raison de l'annulation de la précédente réunion. Madame le Maire lui précise que c'est faute d'ordre du jour que la réunion a été supprimée.

Une personne du public demande aussi la raison de l'annulation de la Soupe des lumières. Madame le Maire précise que l'explication devait normalement paraître dans Le Dauphiné Libéré. Cet événement est normalement porté par le Conseil municipal des enfants, qui n'est pas encore en place. Les commerçants et les écoles, sollicités, n'ont pas souhaité s'engager.

Cette même personne demande si des améliorations sur la vitesse à Bugnon ont été constatées, suite aux premiers aménagements (passage en agglomération, et marquages au sol). Hervé DELBEGUE fait part du record détenu par un automobiliste à plus de 160km/h dans la zone limitée à 50km/h, en pleine journée. En outre, le Département a été sollicité pour le retrait des panneaux superflus, qui gênent la compréhension. Il indique que seul un aménagement physique pourra réduire la vitesse.

La séance est levée à 21h06.

FEUILLET DE CLOTURE

Séance du 9 décembre 2021

- Délibération n°2021-10-1 : Modification des statuts de la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné
- Délibération n°2021-10-2 : Personnel : modification du forfait de rémunération pour les vacataires sur le temps cantine
- Délibération n°2021-10-3 : Personnel : attribution de bons cadeaux aux agents communaux
- Délibération n°2021-10-4 : Détermination du loyer du studio au R+2 du bâtiment central de l'école
- Délibération n°2021-10-5 : Attribution MAPA : nettoyage et entretien des locaux communaux
- Délibération n°2021-10-6 : Attribution MAPA : révision du Plan local d'urbanisme communal
- Délibération n°2021-10-7 : Versement de la subvention pour le Centre social Jean BEDET
- Délibération n°2021-10-8 : Versement de la subvention à l'Harmonie des Tisserands